

COMPTE-RENDU DU CTL DU 11 MARS 2014

Défendre l'emploi et nos missions de Service Public

Le bon fonctionnement des services passe nécessairement par un niveau d'emploi suffisant. Ce fut, lors de ce CTL, le fil conducteur des interventions des élus de la CGT sur tous les sujets débattus :

- que ce soit au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) avec la gestion centralisée des dossiers de procédures collectives, en Direction avec notamment la masse du courrier départemental à traiter, ou dans les Services de Publicité Foncière (SPF) qui vont avoir une charge de travail supplémentaire, avec, à partir de juillet 2014, la mise en place de la formalité unique des actes de mutations à titre gratuit,
- ou encore lorsqu'ont été évoquées les situations de la Trésorerie de Pau Municipale, du SIP de Pau Est (gestion et accueil) et des SIP de la Côte Basque,
- et bien entendu, avec l'exemple immédiat de Tardets, la CGT est intervenue sur l'impérieuse nécessité de donner de l'oxygène au réseau des trésoreries et notamment aux toutes petites structures. Nous sommes convaincus qu'il ne suffit pas de fermer telle ou telle structure, dont on a programmé l'asphyxie, pour qu'un autre poste obtienne les moyens de fonctionner « correctement ». Nous savons qu'un transfert de tâches se fait à l'heure actuelle sans les moyens humains nécessaires. De plus, l'objectif d'un syndicat n'est pas de préconiser la liquidation d'un service de proximité dont l'utilité est avérée, où qu'il se trouve.

La CGT se bat pour que chaque territoire ait une égalité d'accès au Service Public et que chaque service de notre administration ait une égalité de moyens pour fonctionner.

En préalable à la tenue du Comité Technique Local et en guise de liminaire, plusieurs militants de la section CGT Finances Publiques 64 se sont symboliquement réunis à TARDETS, le 10 mars, en présence de la presse, afin d'alerter la population et les élus sur la situation des emplois et du réseau aux Finances Publiques.

Une délégation a été reçue par le conseiller général Arnaud Villeneuve, également maire de Tardets et une pétition a été déposée à la trésorerie afin que les administrés puissent exprimer leur soutien au service public de proximité.

Celle-ci rencontre un réel succès.

D'autre part, Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Tardets-Sorholus a pris une motion dénonçant les problèmes de fonctionnement en raison du manque récurrent d'effectif à la Trésorerie de Tardets.



En séance, M. NESA, que nous avons interpellé sur le sujet, a confirmé son attachement au réseau. Il estime que supprimer des implantations ne permettra que l'accélération des suppressions d'emplois et une surcharge de travail pour les services qui récupéreront les missions.

Suite à l'intervention de la CGT concernant la trésorerie de Tardets il a assuré que ce poste bénéficierait d'un soutien accru de l'ERD jusqu'au 1er septembre prochain en espérant, à cette date, une arrivée dans le cadre du mouvement de mutation.

Il souhaite par ailleurs, plus globalement, que le département soit étoffé en emplois. A ce titre, il a indiqué se porter candidat pour toute implantation de structures nouvelles (en particulier l'installation d'un centre de renseignements téléphoniques...).

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

► UN BUDGET TOUJOURS PLUS RÉDUIT ET CARACTÉRISÉ PAR UN MANQUE DE TRANSPARENCE

Les élus CGT demandent chaque année que le budget soit présenté de manière détaillée. Or les tableaux présentés sont de plus en plus succincts et il est très difficile de faire des comparaisons et d'interpréter les documents remis.

Nous avons toutefois bien compris qu'il n'y avait plus d'argent et que le fait d'avoir été « vertueux » l'année dernière, avec de réelles économies réalisées principalement sur l'affranchissement (- 175.000 € certes, mais avec un allongement des délais de distribution) et un budget géré d'une main de fer, n'a rien rapporté à la Direction pour cette année...

M. NESA a donc affirmé que le 64 ne chercherait plus à être le premier de la classe et qu'il lâcherait un peu la bride, notamment sur les « petits investissements à forte valeur ajoutée sociale » (ex : achats de petits matériels qui améliorent le quotidien), le but étant de maintenir le « moral des troupes ».

Par contre, en ce qui concerne les grosses dépenses, la Direction Locale croise les doigts pour qu'il n'y ait pas de panne ou d'imprévus !

De nouvelles pistes d'économies seront difficiles à trouver :

- Affranchissement : la Direction travaille à passer sur un tarif d'affranchissement encore plus bas : le tarif industriel. Il est noté à ce titre qu'une bibliothèque de courriers adaptés en la forme aux contraintes du tarif industriel a été créée par la DG (Pégase DGFIP). Mais les économies qui peuvent en découler ne seront certainement pas de la même ampleur qu'en 2013. Nous avons appelé l'attention de la Direction sur le respect des bonnes conditions de travail des agents concernés.
- Les frais de déplacements : la Direction va développer le système de visio-conférence. De plus, nous avons constaté la baisse des formations...ce qui n'est pas une bonne chose, non plus que le développement des e-formations qui ne peuvent remplacer à notre sens la relation avec un formateur et les échanges qui se créent au sein de groupe de stagiaires.
- Frais téléphoniques : la Direction a constaté une augmentation importante. L'opérateur (SFR) pense qu'il s'agit d'un piratage. En effet, il a relevé des appels vers les pays de l'Est à des horaires atypiques ! « On ne nous dit pas tout !! ». La Direction a décidé de prendre le problème à bras-le-corps !

Il est souligné que c'est la dernière année que le Budget est départemental. Il passera l'année prochaine au niveau interrégional. Il est noté que les Directions avaient déjà perdu la main sur les grosses dépenses immobilières qui relèvent du Préfet... Autant dire que les choses ne vont pas s'arranger !

L'ensemble des représentants du personnel a voté CONTRE ce budget d'austérité, qui nous sera donc représenté lors d'une re-convocation du CTL conformément aux règles en vigueur (date fixée : le 15 avril).

► LES PONTS NATURELS

Les ponts naturels potentiels étaient les vendredis 2, 9 et 30 mai, le lundi 10 novembre, les vendredis 26 décembre et 2 janvier.

La CGT n'est pas favorable à un système obligeant les agents à poser leurs congés.

Restant optimistes, les élus CGT ont demandé que, puisque la Direction Locale souhaitait fermer les services, elle offre les jours correspondants aux agents, sur le principe des anciennes « journées comptables ».

L'administration a (c'est étonnant !) refusé et a retenu le 2 mai, le 26 décembre et le 2 janvier en ponts naturels.

Pour les autres ponts, la CGT a demandé au président du CTL de veiller à ce que les agents qui le souhaitent puissent les poser sans trop de contraintes, en rappelant notamment aux chefs de service que la règle des 50 % de présence n'est plus en vigueur. La direction s'est engagée à diffuser une note départementale à destination des chefs de services afin que ces journées soient gérées avec « souplesse ».

► LE BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE LA DÉPARTEMENTALISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES

Suite à l'expérimentation, menée notamment dans notre département, du transfert partiel de la gestion des dossiers de procédures collectives au pôle de recouvrement spécialisé (PRS), la DG a validé un transfert total au 1^{er} septembre 2014 sous la condition de la création d'une cellule dédiée qui sera composée dans le 64 de 4 personnes (actuellement 3).

En raison d'un manque de place dans les locaux actuels, le PRS devra déménager dans les locaux du 34 rue Monpezat (2^e étage). La réinstallation devra être effective avant le 1^{er} septembre 2014.

Il est noté que l'immeuble ne comporte pas d'ascenseur pour l'accueil de personnes (ou d'agents) à mobilité réduite. La question sera soumise à l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) au prochain CHS-CT.

Si les SIE notamment ont connu, grâce à ce transfert, un allègement de leurs travaux, le PRS, quant à lui, doit faire face à l'augmentation de sa charge de travail. La Direction locale en est consciente et n'exclut pas un transfert différé du stock de dossiers (850), afin que les services d'origine traitent les admissions en non valeur (ANV), et que seuls les autres dossiers (soit environ 500) soient transmis au PRS avec une date butoir au 31 août 2015.

Comme tous les services, le PRS - cellule recouvrement et cellule procédures collectives - n'échappe pas à l'augmentation des charges de travail et aux manques de moyens pour y faire face...

► QUESTIONS DIVERSES

● **SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE (SPF) :**

Au titre des questions diverses, la CGT Finances Publiques est intervenue sur la modification de la loi de finances concernant les actes mutations à titre gratuit contenant des immeubles (donations-donations partage).

Actuellement ces actes notariés sont soumis à la **double formalité** et présentés successivement :

- au service enregistrement, rattaché à un SIE, où sont perçus les droits de mutations à titre gratuit s'ils sont dus (donation et donations partage) et le droit de partage (sur les donations partage)
- puis au service de publicité foncière du lieu de situation de l'immeuble où sont perçus la taxe de publicité foncière (TPF) et la contribution de sécurité immobilière (CSI).

A compter du 1^{er} juillet 2014, ces actes **sont exclus de la double formalité** et soumis dorénavant à la **formalité unique**. Ils ne seront désormais présentés qu'aux SPF qui percevront l'intégralité des droits, taxes et CSI. Les SPF prendront donc en charge le travail précédemment effectué par les services enregistrement.

La question posée par notre organisation a été de savoir si la DDFiP allait transférer les emplois correspondant aux charges transférées de l'enregistrement vers les SPF.

La Direction a répondu qu'elle s'engageait à soutenir les services concernés (SPF) sous une forme restant à définir : tuilage, renfort des pôles enregistrementà voir.

En effet pour les SPF c'est un nouveau métier qu'il faut apprendre. Donc nécessité de formation, d'adaptation à l'outil de travail et tout cela dès le 1^{er} juillet 2014, en pleines vacances d'été.

De plus, à la question de savoir si la charge de travail avait été évaluée, la Direction a répondu que c'était en cours mais que les 1^{ères} estimations étaient de 1 agent pour les 4 SPF (soit ¼ d'agent par SPF).

Il semblerait que la Direction n'ait pas une vision claire du travail de contrôle qui est effectué par les pôles en-registrement en la matière ! Cette estimation est clairement sous-évaluée...

Pour nous, il est inconcevable que le transfert de charges ne soit pas accompagné de l'implantation des moyens nécessaires. Nous avons souligné la situation déjà catastrophique des SPF et la situation de souffrance des agents.

● **TRESORERIE D'ANGLET :**

La question du relogement de la trésorerie d'Anglet est suspendue dans l'attente des résultats des élections. La possibilité d'un déménagement à Bayonne-Vauban est abandonnée suite aux métrages des locaux par le Domaine.

Restent les deux solutions de l'aéroport ou de l'ensemble immobilier... à suivre donc.

● **PAU MUNICIPALE ET SIP CÔTE BASQUE :**

M. NESA a décidé de mettre fin à la mise à disposition de personnel municipal dans les postes, citant la trésorerie de Pau Municipale et les SIP de la Côte Basque, en apportant les explications suivantes :

- cet usage est illégal, contraire à la déontologie et pose des problèmes de responsabilité ;
- de plus, cette situation mettait la Direction en état de faiblesse pour discuter avec les élus locaux.

S'agissant des SIP, le personnel municipal pourrait continuer à effectuer certaines tâches depuis leurs propres locaux, sans accès à nos applications, dans le respect du secret professionnel.

La TPM de Pau pourra par ailleurs bénéficier de l'ERD si nécessaire.

Dans ce dernier cas, la CGT a demandé au Directeur de s'assurer que la réintégration des agents municipaux dans les services de la Mairie s'était faite dans de bonnes conditions. Après tout, ils étaient chez nous depuis de nombreuses années...

Par ailleurs il paraît illusoire de penser que seule l'utilisation périodique de l'équipe de renfort pourra compenser la charge de travail, en augmentation, jusqu'alors assurée en permanence par 2 personnes.

● **ACCUEIL DE PAU-ORLEANS / SIP PAU EST :**

Un cadre A va être positionné à l'accueil comme cela existe à Bayonne. Le but recherché serait notamment un meilleur fonctionnement, par exemple dans la gestion des files d'attente (meilleure orientation des contribuables, notamment vers la caisse,...) et un soutien aux agents. Pour la CGT, la pertinence de la réorganisation annoncée restera à démontrer en particulier lors des périodes de forte affluence. Nous avons également rappelé le problème du déficit d'emploi auquel va prochainement être confronté le SIP de Pau Est.

● **NETTOYAGE :**

Il est rappelé que les problèmes liés au nettoyage devaient être signalés sur les « CAHIERS DE CONSIGNATION » qui sont à la disposition de tous les agents à l'accueil de chaque site.

ATTENTION, A NE PAS CONFONDRE AVEC LES REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL !!!

● **SIP-SIE D'ORTHEZ :**

Rappelez-vous, il y a 2 ans l'intégration de la trésorerie d'Orthez au sein de l'immeuble du SIP-SIE avait été annulée en raison des pénalités très importantes (environ 250.000 €) encourues en cas de rupture du bail conclu avec la ville d'Orthez.

Une autre solution a été trouvée pour « rentabiliser » les m² : dès le 1^{er} juillet 2014, les agents accueilleront dans leurs locaux du personnel de l'Inspection Académique (4 agents et 1 chef). A ce jour, ils n'avaient aucune information... la Direction s'est engagée à aller prochainement leur présenter cette organisation.